

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

ARTS APPLIQUÉS

Épreuve de Gestion

Session 2003

Durée : 2 heures

Coefficient : 2

BTS Architecture Intérieure	452
BTS Art Céramique	452
BTS Art Textile et Impression	452
BTS Expression Visuelle	452
BTS Plasticien de l'Environnement Architectural	452
BTS Stylisme de Mode	452

AVERTISSEMENT

- Si le texte du sujet ou de ses questions, vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la mentionner explicitement sur votre copie.

BTS ARTS APPLIQUÉS		SESSION 2003
Gestion - Législation	Durée : 2 h	Coef. 2
AAGESL		Page 1/4

Partie 1 : Droit

A l'aide de vos connaissances et de l'annexe 1, vous répondrez aux questions ci-dessous :

- 1 - Indiquez les droits qui constituent le droit d'auteur. Précisez leur durée.
- 2 - Dans le courrier présenté en annexe 1 quelles sont les obligations de l'éditeur et de l'illustrateur ?
- 3 - Expliquez la partie de phrase soulignée.
- 4 - Quelles sont les autres protections possibles, pour quelles créations et quelles durées ?

Partie 2 : Économie

A l'aide de l'annexe 2 :

- 1 - Définissez les termes soulignés (marché, chiffre d'affaires, contrefaçon, groupe).
- 2 - Comment évolue le marché de l'art aux Etats-Unis et en Europe ?
- 3 - Quelles sont les causes de ces modifications, au niveau de l'offre et de la demande ?
- 4 - Quelle est l'évolution de la part de marché de la France entre 2001 et 2002 ?

Partie 3 : Gestion

Après avoir réussi votre BTS, vous envisagez, avec deux amis, de créer une SARL.

- 1 - Quel est le montant du capital minimum ?
- 2 - Le 1er octobre 2003, vous achetez un local 100 000 €. Présentez les trois premières lignes du tableau d'amortissement du local au taux de 5%.
Quelle est la durée d'amortissement ?
- 3 - Au cours du quatrième trimestre 2003, vous effectuez les opérations suivantes :
 - Ventes et prestations de services 16 000 € HT
 - Achats de biens et services 9 568 € TTCQuels sont :
 - Le montant de la TVA déductible ?
 - Le montant de la TVA collectée ?
 - La TVA à payer ?
- 4 - Les autres charges du trimestre se sont élevées à 4 000 €. Quel est le résultat trimestriel ?

BTS ARTS APPLIQUÉS		SESSION 2003
Gestion - Législation	Durée : 2 h	Coef. 2
AAGESL		Page 2/4

Annexe 1

Éditions POMPOM
14 boulevard Diderot
75012 Paris

Paris, le 25 juin 2002

Monsieur Berton
85 rue du grand marché
37000 Tours

Monsieur

Nous vous confirmons notre décision de retenir l'illustration que vous nous avez proposée pour la couverture de Tours by night, collection Les nocturnes.

Vous nous cédez, pour la durée de votre propriété artistique et celle de vos héritiers et pour le monde entier, les droits de reproduction de cette œuvre, sans limitation de tirage sur les volumes de notre édition, ainsi que sur les catalogues, dépliants, affiches publicitaires, tout support utile à la promotion de l'ouvrage et de la collection en général.

En contrepartie nous vous verserons à mise à fabrication la somme forfaitaire de 700 € bruts (700 euros) en application de l'article 131.4 1° et 4° du Code de la Propriété intellectuelle.

Le cas éventuel, nous utiliserons votre illustration pour le même ouvrage, mais dans une autre collection de nos éditions sans rémunération supplémentaire. D'autre part, nous aurons seuls le pouvoir d'autoriser la reproduction par des tiers de cette illustration pour toute autre édition française ou étrangère, ou dans les périodiques, et en général pour toute utilisation sur tout support et par tout procédé actuel ou à venir, sous réserve du respect de votre droit moral et de la mention de votre nom. Dans le premier cas vous recevrez 50 % de la somme versée lors de l'exécution de l'illustration et dans le second cas, 50 % des sommes obtenues pour ces utilisations par des tiers.

En confirmation de votre accord, vous voudrez bien nous retourner le double de cette lettre avec votre signature précédée de la mention « lu et approuvé », pour permettre à notre comptabilité de vous faire le règlement le moment venu.

Veillez.....

Pour les éditions POMPOM

BTS ARTS APPLIQUÉS		SESSION 2003
Gestion - Législation	Durée : 2 h	Coef. 2
AAGESL		Page 3/4

Marché de l'art : les Etats-Unis et le Royaume-Uni au coude à coude pour la place de leader [août 2002]

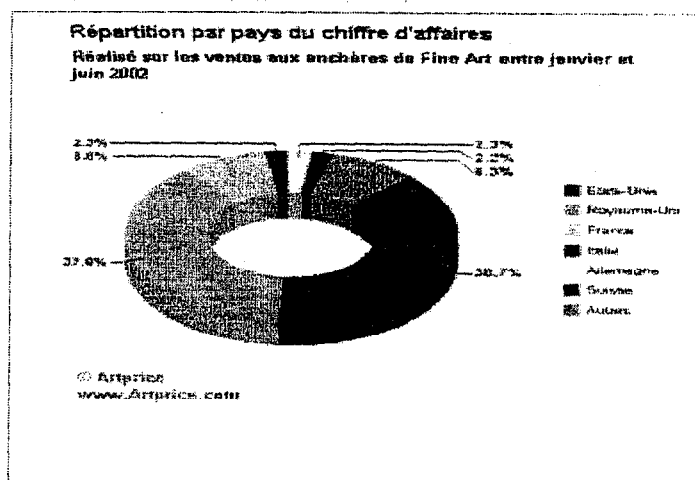
Depuis plus de 20 ans, les Etats-Unis ont assis leur position de leader sur le marché de l'art. Au milieu des années 90, au firmament de leur domination ils détenaient près de 70 % du marché. Aujourd'hui, avec seulement 38,7 % du produit des ventes mondiales de Fine Art, ils sont sur le point d'être détrônés par le Royaume-Uni ; entre janvier et juillet 2002, les maisons de ventes britanniques ont réalisé près de 37,6% du chiffre d'affaires mondial.

La première saison de vente fut particulièrement calme entre janvier et avril. Les reports de ventes se multipliaient suite aux inquiétudes émanant des répercussions du 11 septembre. Il fallut attendre les traditionnelles ventes de prestige de mai à juillet pour que les marteaux des commissaires priseurs annoncent l'entrée du marché de l'art dans une ère nouvelle. A New York, le mois de mai ne fut pas aussi rentable qu'à l'accoutumée : 32% de baisse du chiffre d'affaires par rapport à son niveau de 2001. Par contre, Londres mettait à profit ses vacances de juin et juillet pour s'octroyer de prestigieuses enchères, comme le fameux *Massacre des Innocents* de Peter Paul RUBENS. Cette enchère représente à elle seule 4,4% du chiffre d'affaires mondial réalisé au cours du semestre. Quand les œuvres d'art atteignent de tels prix, le marché peut basculer en une vacation. Le sort des maisons de ventes et les résultats de l'année se décident bien avant la vente, en fonction de la qualité et du caractère exceptionnel des œuvres dénichées en amont. Autant dire que la compétition est intense lors de la préparation des catalogues de vente pour s'octroyer les plus belles pièces. Au delà de la conjoncture économique, le contenu des catalogues des ventes prestigieuses de novembre et décembre sera décisif pour savoir lequel des Etats-Unis ou du Royaume-Uni sortira vainqueur de cette course.

De son côté, la France, qui n'avait cessé de perdre du terrain dans cette compétition depuis les années 80, regagne peu à peu le devant de la scène. Les maisons de ventes ont su mettre à profit l'ouverture du marché hexagonal faisant suite à la réforme des ventes aux enchères. Elles ont amélioré de 8% le produit de leurs ventes par rapport au niveau atteint au premier semestre 2001. Avec 8,5% de part de marché depuis le début de l'année et la multiplication à Paris des vacations prestigieuses orchestrées par Sotheby's et Christie's la France retrouve progressivement ses lettres de noblesse.


Part de marché

	1er semestre 2002	1er semestre 2001
Etats-Unis	38.7%	45.8%
Royaume-Uni	37.5%	31.5%
France	8.6%	6.9%
Italie	2.3%	2.4%
Allemagne	2.3%	2.7%
Suisse	2.2%	1.6%
Autres	8.3%	9.1%



Source © Artprice.com -

Toutes reproductions ou représentations, intégrales ou partielles, par quelque procédé que ce soit, des informations ou graphiques publiés dans le présent document sans mention de la source © Artprice.com ou copyright © Artprice.com sont illicites et constituent une contrefaçon

Artprice possède et exploite la plus importante banque de données de cotations d'œuvres d'art, la société est cotée à Euronext Paris (7478) - Artprice est une filiale du groupe  **serveur**

BTS ARTS APPLIQUÉS		SESSION 2003
Gestion - Législation	Durée : 2 h	Coef. 2
AAGESL		Page 4/4